



Notice
méthodologique

LAZARD
FRÈRES GESTION

Introduction

Dans le cadre de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre au sein de l'Union européenne, le Règlement européen (UE) 2019/2088 Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) instaure de nouvelles exigences de transparence spécifiques en matière d'ESG.

Les produits « faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance » relèvent désormais de la catégorie dite « article 8 » SFDR et répondent à des exigences de transparence renforcées.

La présente notice méthodologique a pour objectif de fournir les informations complémentaires à la rubrique « Critères extra-financiers » du Prospectus des fonds « article 8 » SFDR. Elle précise la méthodologie utilisée pour le calcul des notations ESG et de l'univers de référence de chaque fonds, conformément à la réglementation.

Les indicateurs mentionnés dans cette notice servent également au calcul des notations utilisées dans le cadre de la Position-Recommandation AMF 2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières.

Pour plus d'informations, merci de consulter le document « [Notre Approche Responsable](#) » disponible sur le site ou de contacter votre agent commercial.

Méthodologies de notations ESG externes

Méthodologie de notation ISS

Le score « ESG Performance Score » d'ISS mesure la performance ESG des entreprises en se fondant sur l'analyse d'une centaine de critères hiérarchisés en fonction de leur matérialité.

50% de la note relève de quatre à cinq enjeux environnementaux et sociaux particulièrement matériels pour le secteur considéré. La pondération de chaque enjeu-clé varie entre 5 % et 40 % de la note finale.

La notation des critères de Gouvernance (G) est universelle pour toutes les entreprises, indépendamment de leur secteur. Le poids du pilier G dans le Performance Score représente environ 10% du score global.

Les enjeux de gouvernance liés à l'environnement et au social sont directement intégrés aux piliers E et S.

La notation prend également en compte l'implication éventuelle des entreprises dans des controverses, en fonction de leur degré d'implication et des mesures prises pour y répondre et atténuer leur impact. De même, elle considère l'évaluation des contributions positives et négatives de l'entreprise aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU en ajustant la notation selon la nature et l'importance de ces contributions.

Exemple d'enjeux-clés considérés pour chacun des piliers E, S et G :

Pilier E

Impact environnemental des produits

Changement climatique et risques associés

Prévention de la pollution

Normes de durabilité dans la chaîne d'approvisionnement

Impacts sur le sol et la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur

Contribution à la transition énergétique

Impacts environnementaux de l'extraction des matières premières

Substances préoccupantes

Gestion de l'énergie et des déchets

Pilier S

Normes de travail et conditions de travail

Sécurité des travailleurs et prévention des accidents

Défis sociaux dans la chaîne d'approvisionnement

Santé et sécurité des clients

Protection des droits de l'homme et engagement communautaire

Fourniture responsable de services sur le plan social

Conditions de travail équitables, sûres et non discriminatoires

Sécurité des produits

Pilier G

Composition et indépendance du conseil d'administration

Rémunération

Droits des actionnaires

Code d'éthique des affaires

Procédures de conformité

Méthodologie de notation MSCI

La méthode de notation MSCI repose sur 35 enjeux-clés regroupés en 10 thèmes au sein des trois piliers E, S et G. Le « Final Industry-Adjusted Company Score » correspond à la moyenne pondérée de 6 à 10 enjeux-clés pour chaque entreprise, normalisée et ajustée par rapport aux pairs du secteur. Cette note s'établit entre AAA (note la plus élevée) et CCC (note la plus faible).

Parmi 35 enjeux ESG, MSCI identifie 6 à 10 enjeux-clés pour chaque entreprise. Les enjeux-clés sont déterminés en fonction de leur pertinence environnementale ou

sociale pour chaque secteur, implantation géographique et des différentes activités de l'entreprise. La gouvernance, qui comprend la gouvernance d'entreprise et le comportement de l'entreprise, est évaluée selon ces deux dimensions pour toutes les activités. Les controverses en cours ou survenues au cours des trois dernières années peuvent également conduire à une déduction de la note sur chaque enjeu.

Les 35 enjeux ESG suivis par MSCI sont les suivants :

Pilier E

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Émissions de carbone
Financement de l'impact environnemental
Empreinte carbone des produits
Vulnérabilité au changement climatique

CAPITAL NATUREL

Stress hydrique
Approvisionnement en matières premières
Biodiversité et utilisation des sols

POLLUTION ET DÉCHETS

Émissions et déchets toxiques
Déchets électroniques
Matériaux d'emballage et déchets

OPPORTUNITÉS ENVIRONNEMENTALES

Opportunités dans les technologies propres
Opportunités dans les énergies renouvelables
Opportunités dans les bâtiments écologiques

Pilier S

CAPITAL HUMAIN

Gestion du travail
Santé et sécurité
Développement du capital humain
Normes de travail de la chaîne d'approvisionnement

RESPONSABILITÉ PRODUITS

Sécurité et qualité des produits
Sécurité des produits chimiques
Protection financière des consommateurs
Confidentialité et sécurité des données

Investissement responsable
Risque sanitaire et démographique

OPPOSITION DES PARTIES PRENANTES

Approvisionnement controversé
Relations avec la communauté

OPPORTUNITÉS SOCIALES

Accès aux communications
Accès au financement
Accès aux soins de santé
Opportunités en matière de nutrition et de santé

Pilier G

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Actionnariat et contrôle
Conseil d'administration
Rémunération
Comptabilité

COMPORTEMENT DES ENTREPRISES

Éthique des affaires
Transparence fiscale

Méthodologie de notation EthiFinance

Le référentiel de notation se décompose en 5 parties :

Données gouvernance

33 critères regroupés en 6 catégories

- Risque de dilution des actionnaires minoritaires
- Composition des instances de gouvernance
- Fonctionnement des instances de gouvernance
- Rémunération des dirigeants et administrateurs
- Éthique des affaires
- Politique RSE, enjeux extra financiers et mise en oeuvre de la DPEF

Données environnementales

30 critères regroupés en 3 catégories

- Politique environnementale et système de management environnemental
- Énergie et gaz à effet de serre
- Eau, air, sol et déchets

Données économiques

Données sociales

23 critères regroupés en 5 catégories

- Caractéristiques et politique sociale
- Conditions de travail
- Développement des compétences
- Égalité des chances
- Santé sécurité

Données parties prenantes externes

14 critères regroupés en 2 catégories

- Relation avec les fournisseurs
- Relation avec les clients et la société civile et responsabilité des produits

Les critères sont segmentés en 3 méta secteurs :

Industrie

Distribution

Service

Les critères s'activent selon le méta secteur auquel appartient l'émetteur et sont évalués selon 3 éléments :

Transparence

Performance

Tendance

La Note Générale (/100) obtenue par un émetteur est la moyenne pondérée des notes E, S G et PP.



LAZARD
FRÈRES GESTION